

Ancien dispositif de validation des formations doctorales obligatoires pour les doctorants ayant commencé leur thèse

AVANT le 1^{er} septembre 2021.

Parallèlement à leur travail de thèse, tous les doctorants doivent suivre, au cours des deux premières années une formation complémentaire qui est obligatoire et comporte trois modules.

Module 1 : La formation scientifique (50 heures) :

Un complément de formation scientifique sous la forme de **deux** modules scientifiques distincts correspondant chacun à **25 heures minimum**.

Ce module doit servir :

- Soit à acquérir des connaissances complémentaires nécessaires au travail de thèse : favoriser l'ouverture scientifique du doctorant et l'avancement de son travail (thématique scientifique à approfondir, ou méthodes numériques ou expérimentales à acquérir),
- Soit à approfondir la culture générale. La participation à une école d'été ou d'hiver peut être acceptée par l'EDOM après avis du directeur de l'Ecole Doctorale comme un module scientifique.

Ces modules seront choisis par le doctorant, avec l'aide de son directeur de thèse et soumis à l'accord du directeur adjoint de l'EDOM. Ils pourront être de nature très diverses (modules d'options de parcours de Master1, de Master2, cours au Collège de France, modules spécifiques proposés par l'EDOM, écoles d'été, écoles d'hiver, école pré-doctorales des Houches, cours de réseaux scientifiques, cours de Fablab...)

Module 2 : La formation professionnalisante (30 à 40 heures) :

Dans le but de favoriser leur insertion professionnelle, un module professionnel représentant **un volume horaire total de 30 à 40 heures environ**.

L'Université Paris-Saclay propose des formations transversales.

Module 3 : La formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique